

Règlement MTB Val d'Allos Festival

6 juillet 2024

Organisé par : Mairie d'Allos – Service animation

Article 1 : les parcours

Spéciales : 1 spéciale « noire » d'environ ...m et d'environ 380m de dénivelé – 1 spéciale « verte » d'environ ...m et d'environ 360m de dénivelé - 2 parcours Kids ludique sans dénivelé – 1 dual slalom - 3 parcours VTTAE (vert- bleu – rouge) –

Les VTTAE sont autorisés pour les spéciales chronométrées et seront intégrer au classement scratch

Seul les 2 spéciales seront chronométrées.

Article 2 : Conditions de participation

Sont autorisés à participer au MB Val d'Allos Expérience :

-les licenciés Vélo.

-les non licenciés possédant un certificat médical

-les mineurs de 14 à 18 ans avec autorisation parentale et certificat médical. Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à l'épreuve.

Chaque vététiste doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle couvrant la pratique du VTT, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.

Pour pouvoir prendre le départ des spéciales, les participants doivent se conformer à **l'équipement obligatoire** : - Casque ;**il est fortement conseillé** : gants longs, protection dorsale, genouillères, coudières

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physique immédiats ou postérieurs à la course qui pourraient survenir aux participants du fait de leur participation à l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé.

Article 3 : Conditions d'annulation / modification

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'évènement pour des causes indépendantes de sa volonté et qu'elle jugera pouvant nuire à la sécurité de ses participants.

Article 4 : Engagement

Les droits d'inscription sont fixés à 10€ par personnes et 15€ sur place.

Ils comprennent :

La participation aux épreuves

Le forfait remontées mécaniques,

Le chronométrage en live

La plaque de cadre

Le petit déjeuner de bienvenue ainsi que la collation du midi

Le dispositif de secours.

Aucun remboursement ne sera effectué après engagement.

Article 5 : Price money et récompenses :

Pour l'épreuve spéciale noire, le montant du price money est réparti de la manière suivante : 1^{er} place : 300€ ; 2^{ème} place : 200€ ; 3^{ème} place 100€. 1 seule catégorie sera récompensée : **scratch**

Pour l'épreuve spéciale verte, les récompenses seront réparties comme suit : 1^{er} place : un panier garnis de produit locaux d'une valeur de 50€ ; 2^{ème} place : un panier garnis de produit locaux d'un montant de 35€ ; 3^{ème} place : un panier garnis de produit locaux d'un montant de 20€. 1 seule catégorie sera récompensée : **scratch**.

Pour l'épreuve VTTAE l'organisation répartira les lots de nos partenaires et sponsors.

Pour les kids race VTTAE l'organisation répartira les lots de nos partenaires et sponsors.

Pour le dual slalom, 3 catégories seront récompensées : 1^{er} ado (14-16 ans) ; 1^{er} adulte (H/F) ainsi que 1^{er} scratch. Pour les deux 1^{ères} catégories, le gagnant remportera 1 forfait saison bike park ; pour le 1^{er} scratch, 1 Week end dans le Val d'Allos valide pour 1 an.

Les vttae sont autorisés à participer au dual Slalom mais ne seront récompensées.

Article 7 : droit à l'image

- Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Bon ride à tous !